



Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives - Togo

RAPPORT ITIE 2022

(version résumée)

Décembre 2024

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	7
1.1. Mandat de l'Administrateur Indépendant.....	7
1.2. Participants dans le rapport ITIE 2022	7
1.3. Limites inhérentes au rapport ITIE 2022.....	7
2. CHIFFRES CLES DU RAPPORT ITIE 2022.....	8
2.1. Paiements des sociétés.....	8
2.2. Revenus budgétaires.....	9
2.3. Données production.....	10
2.4. Données de l'exportation	10
2.5. Contribution dans l'économie.....	11
3. QUALITE ET ASSURANCE DES DONNEES.....	12
3.1. Exhaustivité des données sur les revenus et paiements	12
3.2. Fiabilité des données	12
3.3. Conclusion	13
4. SYNTHESE DES CONSTATATIONS ET DES RECOMMANDATIONS.....	14
4.1. Synthèse des constatations relevées en 2022	14
4.2. Synthèse des recommandations identifiées en 2022	19
5. ANALYSE DES PAIEMENTS ET REVENUS	24
5.1. Paiements des sociétés.....	24
5.2. Revenus budgétaires.....	28
5.3. Paiements par projet	31

Liste des abréviations

LISTE DES ABREVIATIONS	
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
ARSE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
CAC	Cadre de l'Audit et du Contrôle
CADM	Centre Africain de Développement Minier
CDDI	Commissariat des Douanes et Droits Indirects
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEET	Compagnie Énergie Électrique du Togo
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CGI	Code général des Impôts
CI	Commissariat des Impôts
CNDD	Commission Nationale du Développement Durable
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CP-ITIE	Comité de Pilotage de l'ITIE Togo
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGTLS	Direction Générale du Travail et des Lois Sociales
DH	Direction des Hydrocarbures
DPS	Droit de Passage au Scanner
EIES	Études d'Impact Environnemental et Social
EMAPE	Exploitation Minière Artisanale et à Petite échelle
FD	Formulaire de Déclaration
FDG	Fonds de Garantie
GES	Gaz à effet de serre
HAPLUCIA	Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
IGF	Adhésion au Forum Intergouvernemental sur les Mines
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IS	Impôt sur les Sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MDPREM	Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de l'Énergie et des Mines
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
NC	Non-Communiqué
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OTR	Office Togolais des Recettes
OTR	Office Togolais des Recettes
PCC	Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDGM	Projet du Développement et de la Gouvernance Minière
PPE	Personnes Politiquement Exposées
PR	Permis de recherche
RIV	Redevance pour l'inspection et vérification
RSL	Retenue sur loyer

LISTE DES ABREVIATIONS	
RSPS	Retenue sur prestation de services
SAFER	Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier
SCM	Système de Cadastre Minier
TDE	Togolaise des Eaux
TEO	Taxe d'Enlèvement d'Ordures
TF	Taxe Foncière
TOFE	Tableau des Opérations Financières de L'État
TP	Taxe de Péage
TP	Taxe professionnelle
TPI	Taxe de Protection des Infrastructures
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Liste des Tableaux

Tableau 1 - Total des paiements secteur (en millions de FCFA)	8
Tableau 2 - Total des paiements par destination et par nature (en millions de FCFA)	8
Tableau 3 - Total des revenus budgétaires par entité collectrice (en millions de FCFA).....	9
Tableau 4 - Total des revenus budgétaires par société et par flux (en millions de FCFA)	9
Tableau 5 - Production du secteur minier en 2022.....	10
Tableau 6 - Exportations du phosphate, le clinker, le calcaire et le ciment en volume et en valeur.....	10
Tableau 7 : Contribution du secteur extractif à l'économie en 2022	11
Tableau 8 - Rapprochement des paiements.....	13
Tableau 9 - Résumé des constatations du Rapport ITIE 2022	14
Tableau 10 - Résumé des recommandations du Rapport ITIE 2022.....	19
Tableau 11 : Paiements des entreprises désagrégés par flux, par entité collectrice	24
Tableau 12 : Paiements des entreprises désagrégés par flux, par entité collectrice	25
Tableau 13 : Paiements des entreprises désagrégés par société.....	26
Tableau 14 : Paiements en numéraire des entreprises désagrégés par flux, par entité.....	27
Tableau 15 : Paiements en numéraire des entreprises désagrégés par société.....	28
Tableau 16 - Revenus par entité collectrice (en millions FCFA)	28
Tableau 17 : Revenus budgétaires des entreprises minières désagrégés par flux et par entité perceptrice	29
Tableau 18 : Revenus budgétaires désagrégés par sociétés.....	30
Tableau 19 : Revenus budgétaires des entreprises d'eau désagrégés par flux et par entité perceptrice	30
Tableau 20 : Revenus budgétaires des entreprises d'eau désagrégés par société et par entité perceptrice....	31
Tableau 21 : Répartition des paiements désagrégés et non désagrégés par projet	31
Tableau 22 : Paiements par projet déclarés	31

Liste des figures

Figure 1 - Contribution du secteur extractif en 2022.....	11
Figure 2 - Répartition des revenus par entité gouvernementale	29

1. Introduction

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale de bonne gouvernance qui vise à promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gestion des revenus provenant des ressources pétrolières, gazières et minières. La Norme ITIE 2023, la version la plus récente, introduit des exigences renforcées pour garantir que les gouvernements et les entreprises divulguent des informations complètes et fiables sur les paiements, les recettes, et les impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation des ressources naturelles.

Au Togo, l'ITIE joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la transparence et la gestion des revenus des industries extractives, contribuant ainsi à une meilleure gouvernance et au développement durable. Le Comité de Pilotage ITIE (CP-ITIE) supervise la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays.

Pour la préparation du « Rapport ITIE 2022 », le CP-ITIE a mandaté un Administrateur Indépendant (AI), le cabinet ENERTEAM, afin d'assurer la collecte, l'analyse et la publication des données conformément aux exigences de la **Norme ITIE 2023**. Ce rapport a été élaboré selon un processus structuré incluant la collecte des données contextuelles et financières, le rapprochement des paiements et des recettes, et l'investigation des écarts identifiés. Les secteurs couverts par l'initiative incluent les mines, l'eau et les hydrocarbures.

Les détails sur l'ITIE au Togo sont consultables sur le site officiel : <https://itietogo.org/> .

1.1. Mandat de l'Administrateur Indépendant

Le mandat de l'AI couvre principalement :

- La revue du périmètre du rapport ITIE convenu par le CP-ITIE ;
- La mise en œuvre des procédures convenues avec le CP-ITIE pour l'assurance des données ;
- La collecte des données contextuelles et des données financières des parties déclarantes ;
- La compilation des données reportées par le gouvernement ; et
- La préparation du Rapport ITIE conformément à la **Norme ITIE 2023** et aux Termes de Référence.

1.2. Participants dans le rapport ITIE 2022

Pour l'élaboration du Rapport ITIE 2022, plusieurs parties prenantes ont contribué à la collecte et à l'analyse des données, conformément aux exigences de la Norme ITIE.

- **Entités gouvernementales** : Les institutions publiques responsables de la gestion des revenus issus des industries extractives ont été sollicitées pour rapporter les revenus perçus ainsi que d'autres informations pertinentes, en ligne avec les exigences de la Norme ITIE.
- **Entreprises extractives** : Les entreprises effectuant des paiements significatifs à l'État ont également été appelées à fournir des données détaillées sur leurs paiements ainsi que sur d'autres éléments requis par la Norme ITIE.

La mission a bénéficié de l'appui du Secrétariat Technique de l'ITIE-Togo et s'est déroulée sous la supervision du Comité de Pilotage de l'ITIE, garantissant ainsi une coordination efficace et une conformité aux standards internationaux.

1.3. Limites inhérentes au rapport ITIE 2022

Ce rapport repose sur les données financières et contextuelles de l'année 2022 et les informations collectées jusqu'au **29 novembre 2024**. Les conclusions reflètent l'état des données disponibles à cette date et ne prennent pas en compte les éventuels changements survenus après.

2. Chiffres clés du Rapport ITIE 2022

2.1. Paiements des sociétés

En 2022, les entreprises extractives ont déclaré des paiements totalisant **19 004,17 millions de FCFA**, répartis principalement entre les secteurs des mines, carrières et de l'eau, comme illustré dans **Tableau 1**. Le secteur des mines et carrières domine avec **94,18 %** des paiements, représentant **17 896,83 millions de FCFA**, tandis que l'exploitation de l'eau contribue à hauteur de **5,82 %**, soit **1 107,34 millions de FCFA**.

Tableau 1 - Total des paiements secteur (en millions de FCFA)

Secteur	Montant
Mine et carrière	17 896,83
Commercialisation des substances précieuses	-
Eau	1 107,34
Hydrocarbures	-
Total	19 004,17

Ces paiements ont été répartis entre plusieurs bénéficiaires. La majeure partie, soit **79 %** (**15 029,45 millions de FCFA**), a été versée au **Compte unique du Trésor**. Les **communes** ont reçu **6,73 %** (**1 279,27 millions de FCFA**), dont **1 114,74 millions de FCFA** au titre de la **contribution au développement local et régional**. De plus, la **taxe de prélèvement d'eau dans la nappe**, collectée par la TDE, a généré **143,43 millions de FCFA**, représentant **0,75 %** des paiements totaux.

Tableau 2 - Total des paiements par destination et par nature (en millions de FCFA)

Destination/Nature	Paiements en numéraire	Paiements en nature	Total	Contribution en %
Budget de l'Etat (Compte unique du Trésor)	15 029,45	-	15 029,45	79,09%
CNSS (Cotisations sociales)	1 897,48	-	1 897,48	9,98%
Communes	1 279,27	-	1 279,27	6,73%
<i>Contribution financière au développement local et régional</i>	<i>1 114,74</i>	-	<i>1 114,74</i>	<i>5,87%</i>
<i>Produits d'exploitation des carrières</i>	<i>133,47</i>	-	<i>133,47</i>	<i>0,70%</i>
<i>Autres produits du sol et du sous-sol</i>	<i>13,67</i>	-	<i>13,67</i>	<i>0,07%</i>
<i>Redevance d'exploitation des carrières et des mines</i>	<i>10,56</i>	-	<i>10,56</i>	<i>0,06%</i>
<i>Dépenses de réhabilitation</i>	<i>6,83</i>	-	<i>6,83</i>	<i>0,04%</i>
Autres bénéficiaires	118,41	454,58	572,99	2,66%
<i>Paiement sociaux obligatoire</i>	-	<i>377,41</i>	<i>377,41</i>	<i>1,99%</i>
<i>Paiement sociaux volontaire</i>	<i>113,90</i>	<i>13,76</i>	<i>127,66</i>	<i>0,67%</i>
<i>Dépense environnementale volontaire</i>	<i>4,51</i>	<i>14,30</i>	<i>18,81</i>	<i>0,10%</i>
<i>Dépenses de réhabilitation</i>	-	<i>49,11</i>	<i>49,11</i>	<i>0,26%</i>
TDE	143,43	-	143,43	0,75%
<i>Taxe de prélèvement d'eau dans la nappe</i>	<i>143,43</i>	-	<i>143,43</i>	<i>0,75%</i>
ANGE	81,54	-	81,54	0,43%
<i>Certificat de régularisation environnementale</i>	<i>42,72</i>	-	<i>42,72</i>	<i>0,22%</i>
<i>Autres paiements environnementaux</i>	<i>38,82</i>	-	<i>38,82</i>	<i>0,20%</i>
Total général	18 549,59	454,58	19 004,17	100,00%

2.2. Revenus budgétaires

En 2022, les revenus budgétaires issus du secteur extractif ont atteint **15 029,45 millions de FCFA**, répartis entre **recettes fiscales** (86,73 %) et **recettes non fiscales** (13,27 %).

Le **Commissariat des Impôts (CI)** a été le principal contributeur, collectant **9 568,17 millions de FCFA** (63,66 %), suivi par le **Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI)** avec **3 466,99 millions de FCFA** (23,07 %).

Tableau 3 - Total des revenus budgétaires par entité collectrice (en millions de FCFA)¹

Entité collectrice	Montant	En %
Recettes fiscales	13 035,16	86,73%
CI	9 568,17	63,66%
CDDI	3 466,99	23,07%
Recettes non fiscales	1 994,29	13,27%
DGTCP	1 726,60	11,49%
DGMG	258,09	1,72%
DGTLS	9,60	0,06%
Total	15 029,45	100%

Contributions des principales entreprises

Les entreprises les plus contributrices aux revenus budgétaires en 2022 sont **SCANTOGO MINES**, **SNPT**, et **WACEM**, représentant à elles seules près de 90 % des contributions totales, soit un montant cumulé d'environ **13,5 milliards de FCFA**. Ces entreprises sont respectivement actives dans l'exploitation du calcaire (SCANTOGO et WACEM) et du phosphate (SNPT).

Contributions des principaux flux

Les recettes budgétaires collectées sont dominées par la **Taxe sur la Valeur Ajoutée** (29,3 %), les **droits et taxes douaniers** (23,1 %), et l'**Impôt sur les Sociétés** (13,9 %). Les **redevances minières**, bien que spécifiques au secteur représentent 11,5 % seulement des revenus totaux.

Tableau 4 - Total des revenus budgétaires par société et par flux (en millions de FCFA)

	TVA	Droits et taxes Douaniers	Impôt sur les sociétés	Redevances minières	Autres flux	Total	en %
SCANTOGO	3 566,08	1 492,05	-	1 193,34	1 859,66	8 111,13	54,0%
SNPT	308,68	1 245,43	1 566,80	-	900,97	4 021,87	26,8%
WACEM	0,05	432,52	359,45	510,69	65,75	1 368,46	9,1%
TDE	213,63	191,85	82,31	-	242,04	729,82	4,9%
TOGO CARRIERE	112,23	49,47	17,06	2,01	29,19	209,95	1,4%
TOGO Rail	10,46	50,76	15,53	1,07	18,45	96,27	0,6%
Autres sociétés	189,30	4,91	47,67	19,49	230,57	491,94	3,3%
Total	4 400,42	3 466,99	2 088,82	1 726,60	3 346,62	15 029,45	100,0%
en %	29,3%	23,1%	13,9%	11,5%	22,3%	100,0%	

¹ Source : Formulaire de déclaration 2022 ajusté par l'AI

2.3. Données production

2.3.1. Secteur minier

En 2022, la production du secteur minier a été dominée par le phosphate, suivi du calcaire en termes de valeur. Le détail est présenté comme suit :

Tableau 5 - Production du secteur minier en 2022

Substance	Unité	Volume	Valeur (en M de FCFA)
Phosphate	Tonne	1 541 772	185 897,40
Calcaire	Tonne	3 174 476	17 743,70
Granulat	M3	370 020	2 670,20
Argile	Tonne	393 341	3,80
Gneiss	M3	285 558	N/c
Dolomie	Tonne	78 848	N/c
Or	Tonne	-	-

N/C : Non communiqué

2.3.2. Secteur de l'eau

La TdE a rapporté une production de 28 086 620 M3 d'eau d'une valeur de 9 943 millions de FCFA.

2.3.3. Secteur pétrolier

En 2022, aucune production ni exportation pétrolière n'a été enregistrée.

2.4. Données de l'exportation

2.4.1. Secteur minier

En 2022, le Togo a exporté principalement du phosphate, du clinker et du calcaire. Les exportations de phosphate ont généré la valeur la plus élevée, confirmant son rôle central dans les exportations minières du pays. Le détail des exportations en volume et en valeur est présenté ci-dessous :

Tableau 6 - Exportations du phosphate, le clinker, le calcaire et le ciment en volume et en valeur

Substance	Unité	Volume	Valeur (en M de FCFA)
Phosphate	Tonne	1 782 665	157 611
Clinker en vrac	Tonne	715 928	29 400
Calcaire en vrac	Tonne	140 000	2 571
Or	Tonne	-	-

2.4.2. Secteur de l'eau

En 2022, aucune exportation d'eau n'a été enregistrée

2.4.3. Secteur pétrolier

En 2022, aucune exportation pétrolière n'a été enregistrée.

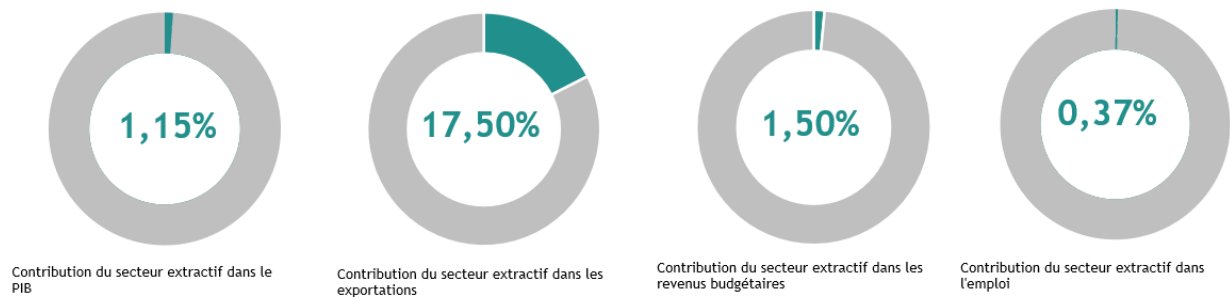
2.5. Contribution dans l'économie

La contribution du secteur extractif dans les exportations, les revenus de l'Etat, le PIB et l'emploi se présentent comme suit :

Tableau 7 : Contribution du secteur extractif à l'économie en 2022

	2021	2022
PIB	1,11%	1,15%
Exportations	14,0%	17,5%
Revenus budgétaires	2,0%	1,5%
Emploi	1,4% ²	0,37%

Figure 1 - Contribution du secteur extractif en 2022



² Source : rapport ITI

3. Qualité et assurance des données

3.1. Exhaustivité des données sur les revenus et paiements

3.1.1. Données de l'État

(i) **Soumissions des déclarations** : Toutes les entités publiques ont soumis leurs déclarations, sauf la Commune ZIO1. Les revenus potentiels de cette commune provenant des redevances d'exploitation des carrières et mines n'ont pas été inclus.

(ii) **Écarts et incohérences identifiés** :

- **Redevances minières** : La DGTCP a déclaré 1,72 milliard FCFA, contre 2,24 milliards FCFA mentionnées dans le TOFE 2022, créant un écart de 0,52 milliard FCFA, dont 0,26 milliard FCFA reste inexpliqué.
- **Commercialisation des substances précieuses** : Aucune taxe de sortie (4,5 %) sur les exportations de substances précieuses n'a été déclarée, malgré des importations d'or signalées en provenance du Togo (20,6 tonnes, 1,2 milliard USD). Les revenus potentiels (estimés à 54 millions USD) n'ont pas été pris en compte.
- **Contributions au développement local des communes** : Les communes ont déclaré 0,68 milliard FCFA pour la contribution au développement local, tandis que la DGTCP a rapporté 1,1 milliard FCFA, soit un écart de 0,43 milliard FCFA. Les données de la DGTCP ont été retenues pour les besoins de l'élaboration du présent rapport.

3.1.2. Données des entreprises

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de réconciliation ont soumis leurs déclarations. Cependant, la société POMAR, bien que non sélectionnée dans périmètre de rapprochement, est tenue de réaliser des dépenses sociales obligatoires (60 millions FCFA) selon sa convention d'investissement. Ces dépenses éventuelles n'ont pas été prises en compte dans le rapport.

3.2. Fiabilité des données

3.2.1. Données de l'État

- **Aucune** entité publique n'a soumis de déclaration certifiée par la Cour des comptes.
- Les principales entités publiques, représentant 80 % des paiements totaux du secteur, ont soumis des déclarations non signées (CI, CDDI, DGTCP, DGMG, DGTLS, TdE, ANGE).

3.2.2. Données des entreprises

- **Seuls 36,84 %** des paiements déclarés proviennent de formulaires signés par des représentants habilités.
- **Aucune** société n'a fourni de preuve de certification des états financiers de 2022. Seulement 28,26 % des revenus déclarés proviennent de formulaires certifiés par des auditeurs externes, compromettant la fiabilité globale des données.

3.2.3. Résultat des travaux de rapprochement

- Le rapprochement a couvert **88,07 %** des revenus du secteur, en deçà de l'objectif de 92 % fixé par le CP-ITIE. Cette situation s'explique principalement par l'exclusion de la société CIMCO du périmètre initial de rapprochement, décidée par le CP-ITIE en raison de l'activité principale non extractive de l'entreprise.

- Un écart non concilié de 685,46 millions FCFA (4,11 % des recettes rapprochées) dépasse le seuil tolérable de 1 %.

Tableau 8 - Rapprochement des paiements

	Montants après ajustements			En %
	Sociétés	Gouvernement	Différence	
Total paiements	17 362 231 120	16 676 768 473	685 462 647	4,11%

L'écart de non-rapprochement concerne principalement la contribution financière au développement local et régional de **829,7 millions FCFA** déclarée par la **SNPT** au profit de plusieurs communes. En raison de l'absence de données désagrégées fournies par la DGTCP et les communes, ce montant n'a pas pu être rapproché. Toutefois, le montant total déclaré par la DGTCP pour ces mêmes communes a été intégré à la compilation des paiements dans le rapport.

3.3. Conclusion

En dehors des constats mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments qui sont de nature à affecter la fiabilité et l'exhaustivité des revenus déclarés, conformément aux critères du CP-ITIE et à la Norme ITIE.

4. Synthèse des constatations et des recommandations

Sans remettre en cause les données et les conclusions du présent rapport, nous avons formulé des constatations et des recommandations destinées à se conformer aux exigences de la Norme ITIE et à améliorer le processus de déclaration ITIE et/ou la gouvernance et la transparence des secteurs couverts dont le résumé se présente comme suit :

4.1. Synthèse des constatations relevées en 2022

Tableau 9 - Résumé des constatations du Rapport ITIE 2022

N°	Constatations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
1	Exhaustivité des données sur les titres et licences		
	Constatation : Données sur les cessions, transferts des titres miniers et agréments de commercialisation des substances précieuses non communiquées. Mesures Correctives : • Divulguer les cessions et transferts des titres miniers. • Publier les agréments valides de commercialisation des substances précieuses et semi-précieuses.	2.2 / 2.3	DGMG
2	Évaluation des écarts et conformité des transferts de titres		
	Constatation : Absence de méthodologie documentée pour évaluer les écarts sur les transferts et attributions de titres. Aucune lettre d'affirmation fournie de la DGMG sur les déviations. Mesures Correctives : • Convenir d'une méthodologie claire pour évaluer les écarts. • Obtenir une lettre d'affirmation de la DGMG sur les déviations. • Publier les résultats et les documents méthodologiques.	2.2	CP-ITIE, DGMG
3	Exhaustivité des données dans le Système de Cadastre Minier (SCM)		
	Constatation : Lacunes dans les données essentielles (dates de demande, attribution) et absence d'outils pour extraction ou recherche dans le SCM. Mesures Correctives : • Compléter le SCM avec toutes les informations requises (dates de demande, attribution, durée des permis). • Intégrer un moteur de recherche et des options d'extraction en format ouvert.	2.3	DGMG
4	Améliorer la publication des conventions et licences minières		
	Constatation : Données incomplètes sur les conventions et licences minières, site PDGM inaccessible, absence d'inventaire des arrêtés fiscaux. Mesures Correctives : • Publier les contrats, annexes et régimes fiscaux particuliers. • Rendre le site PDGM accessible et garantir sa mise à jour régulière. • Établir un processus de vérification des données sur les contrats et licences.	2.4	DGMG

N°	Constatations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
	<i>Divulgaration des données sur la propriété effective</i>		
5	Constatation : Processus de déclaration non clarifié pour les Personnes Politiquement Exposées (PPE), absence de données soumises par les entreprises déclarantes. Mesures Correctives : • Clarifier la portée de l'identification des PPE. • Élaborer des procédures pour les entités hors périmètre. • Publier les directives et modèles de déclaration. • Mettre en place une révision régulière du périmètre de déclaration.	2.5	CP-ITIE
	<i>Exhaustivité des données sur les participations de l'État</i>		
6	Constatation : • L'entreprise JUN HAO MINING n'apparaît pas dans la liste des participations malgré un permis valide au 31/12/2022. • Absence de confirmation des niveaux de participation pour plusieurs entreprises. • Données incomplètes pour POMAR et ICA-Invest. Mesures Correctives : • Établir un inventaire exhaustif et actualisé des participations de l'État, incluant toutes les entreprises détentrices de permis. • Mettre à jour régulièrement les données et les publier de manière transparente.	2.6	DGMG
	<i>Assurance sur les engagements financiers de l'État</i>		
7	Constatation : • Engagements financiers potentiels de l'État envers POMAR (prêt, garanties) non confirmés ni documentés. Mesures Correctives : • Publier ou confirmer l'absence des engagements financiers. • Obtenir une lettre d'affirmation de la DGTCP. • Intégrer POMAR dans le périmètre ITIE.	2.6	CP-ITIE, DGTCP
	<i>Divulgaration des états financiers des entreprises d'État</i>		
8	Constatation : • Les états financiers de la SNPT (dernier disponible : 2017) et de la TdE ne sont pas publiés régulièrement. Mesures Correctives : • Publier annuellement les états financiers audités et les rapports d'audit. • Simplifier l'accès aux états financiers via les sites web des entreprises.	2.6	SNPT, TdE
	<i>Exhaustivité des divulgations des transactions de la TdE avec l'État</i>		
9	Constatation : • Subvention d'équilibre de 1 771,6 millions FCFA non rapportée par la TdE ni la DGTCP. • Montants collectés au titre des redevances sur l'eau (143,4 millions FCFA) non confirmés comme transférés au Trésor.	2.6	TdE, DGTCP

N°	Constatations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
	Mesures Correctives : - Assurer la divulgation exhaustive des transactions financières (subventions, prêts, dividendes). - Documenter et vérifier le transfert des redevances collectées. - Clarifier l'utilisation des subventions et leur correspondance avec les états financiers.		
	Divulgaration des données sur les participations de Togo Invest		
10	Constatation : - Togo Invest Corporation SA non identifiée comme entreprise d'État dans le rapport de cadrage. - La société n'a pas été incluse dans le périmètre de réconciliation ITIE. - Données manquantes sur ses participations et financements dans le projet de Ledjoblibo (7 864 millions FCFA). Mesures Correctives : - Reconnaître formellement Togo Invest comme entreprise d'État. - L'intégrer dans le périmètre ITIE pour une évaluation exhaustive. - Publier les modalités de participation et de financement dans le secteur minier.	2.6	CP-ITIE, Togo Invest
	Exhaustivité et valorisation des données de production minière et d'eau		
11	Constatation : - Données agrégées, sans détail par permis ni valorisation. - Sociétés (SOGECAR, SAD, ACI-Togo, POMAR, etc.) ayant versé une redevance minière non incluse dans la situation de production. - Données de production d'eau non communiquées. Mesures Correctives : - Fournir un état de production détaillé par permis (volumes, types de produits, valeurs). - Intégrer les données des sociétés non incluses. - Aligner la valorisation sur les bases de liquidation des redevances minières.	3.2	DGMG
	Exhaustivité des déclarations sur la taxe de commercialisation des pierres précieuses		
12	Constatation : - La taxe de sortie (4,5 %) prévue par le décret de 2009 n'a pas été déclarée par le CDDI, qui affirme son inexistence. - Contraste avec les données ONU Comtrade : importation d'or par les Émirats Arabe Unis en provenance du Togo (~20,6 tonnes, 1,2 milliard USD). - Aucune donnée n'a été reportée au titre des revenus provenant des titulaires d'agréments de commercialisation des substances prédisées. Mesures Correctives : - Vérifier et clarifier l'existence et l'application de la taxe auprès des autorités compétentes. - Renforcer les mécanismes de collecte et de vérification des taxes sur les exportations.	4.1	CDDI, CP-ITIE, CI

N°	Constatations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
	Transparence des accords de fourniture d'infrastructures et de troc		
13	Constatation : - Aucun accord de troc ou de fourniture d'infrastructures déclaré en 2022. - Dispositions préférentielles dans les conventions de POMAR-Togo S.A. (quai minéralier, chemin de fer Lomé-Blitta) et MM Mining nécessitant une évaluation approfondie. Mesures Correctives : - Évaluer et documenter les engagements dans les conventions de POMAR et MM Mining. - Publier les détails des engagements et des contreparties économiques. - Renforcer le dialogue entre le CP-ITIE, les entités publiques et les entreprises.	4.3	CP-ITIE
	Divulgarion désagrégée des paiements infranationaux		
14	Constatation : - Recettes collectées par les collectivités territoriales non désagrégées par société, projet ou type de flux. - Limitation de la transparence sur les paiements directs des entreprises. Mesures Correctives : - Mettre en place un mécanisme de désagrégation des recettes par société, projet et type de flux. - Encourager les collectivités à publier l'utilisation des recettes collectées.	4.6	Communes
	Divulgarion des revenus désagrégés par société et projet		
15	Constatation : - En 2022, 23 % seulement des paiements ventilés par projet et 89 % par société. - Absence de ventilation complète des paiements par projet pour la DGMG, TdE, Communes et DGTCP. - Contributions au développement local et paiements infranationaux non ventilés par société. Mesures Correctives : - Intégrer la référence du permis dans les documents officiels de recouvrement. - Instaurer une vérification périodique de l'affectation des flux par projet. - Former les parties prenantes à l'importance de la ventilation par projet et par société.	4.7	DGTCP, DGMG
	Exhaustivité et conformité des paiements sociaux obligatoires		
16	Constatation : - Contributions sociales non désagrégées par société ou permis. - Certaines communes (LACS4, Avé2, YOTO 3) n'ont pas perçu les contributions attendues. - Contributions prévues par la convention de POMAR (60 millions FCFA/an) non incluses.	6.1	DGTCP, Communes

N°	Constatations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
	Mesures Correctives : • Divulguer des données désagrégées par société, permis et exercice. • Publier les documents justifiant les exonérations. • Mettre en place une vérification des contributions sociales. • Inclure POMAR dans le périmètre ITIE.		
	<i>Exhaustivité des divulgations des dépenses quasi budgétaires</i>		
17	Constatation : • SNPT et TdE n'ont pas rapporté de dépenses quasi budgétaires pour 2022. • Montants sociaux (SNPT : 315,5 M FCFA, TdE : 22,7 M FCFA) non détaillés ni rattachés à une politique RSE formelle. • Transactions financières importantes entre la SNPT et l'État (dettes, dividendes, créances) non clarifiées. Mesures Correctives : • Préciser la définition des dépenses quasi budgétaires et établir des lignes directrices. • Publier des données désagrégées sur les projets sociaux et transactions financières. • Clarifier et statuer sur la nature des dépenses sociales et financières.	6.2	SNPT, TdE, CP-ITIE
	<i>Accessibilité des évaluations et permis environnementaux</i>		
18	Constatation : • Les EIES, certificats de conformité et rapports d'audit environnemental ne sont pas publiés ni accessibles. • Informations nécessaires à la transparence environnementale indisponibles. Mesures Correctives : • Créer une plateforme pour publier les EIES, certificats et audits. • Introduire des règles exigeant la divulgation publique de ces documents. • Associer les communautés et la société civile aux mécanismes de divulgation.	6.4	ANGE

Le détail de ces constatations est présenté dans la [section 8.1](#) du présent rapport.

4.2. Synthèse des recommandations identifiées en 2022

Tableau 10 - Résumé des recommandations du Rapport ITIE 2022

N°	Recommandations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
1	<i>Transparence sur les tarifs d'électricité et alignement avec la transition énergétique</i>		
	Constatation : • Tarifs préférentiels d'électricité accordés à SCANTOGO, WACEM et SNPT, représentant 6 % de la consommation nationale, justifiés par leur statut de gros consommateurs haute tension. • Absence de transparence sur les critères d'attribution, les montants exacts des avantages accordés et l'évaluation du manque à gagner pour l'État. • Les tarifs préférentiels ne sont pas conditionnés à des objectifs de transition énergétique, malgré les enjeux climatiques liés à l'utilisation d'énergies fossiles. • Clauses de stabilité dans certaines conventions d'investissement qui limitent la capacité de l'État à ajuster les tarifs pour répondre aux priorités climatiques. Recommandations : • Publier les critères d'attribution et le manque à gagner. • Évaluer les coûts-avantages des tarifs appliqués. • Lier les avantages éventuels accordés à des engagements de transition énergétique. • Réviser les clauses de stabilité pour alignement climatique.	2.1	CP-ITIE, Min. des Mines et des Ressources Énergétiques
2	<i>Transparence dans l'octroi et le transfert des permis miniers</i>		
	Constatation : • Absence de mécanisme d'appel à la concurrence dans le Code Minier. • Octroi des permis basé sur le principe "premier venu, premier servi", non encadré par des textes réglementaires. • Non divulgation des critères précis pour évaluer les capacités techniques et financières. • Processus de transfert de titres peu précis et flexible. Recommandations: • Intégrer des mécanismes d'appel à la concurrence et clarifier les procédures d'octroi. • Divulguer les critères techniques et financiers pour l'évaluation de la capacité des soumissionnaires et les encadrer par des textes réglementaires.	2.2	DGMG

N°	Recommandations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
3	Transparence de la propriété effective dans le secteur extractif		
	Constatation : • Registres de propriété effective et légale (OTR, RCCM) non opérationnels. • Accès aux informations limité à une demande formelle, sans consultation en ligne. • Absence de modèle de déclaration officiel et de clarté sur l'identification des Personnes Politiquement Exposées (PPE). Recommandations : • Rendre opérationnels les registres et permettre leur consultation en ligne. • Développer un modèle standardisé de déclaration de propriété effective. • Clarifier les obligations liées aux PPE et renforcer le cadre légal.	2.5	OTR, RCCM, CP-ITIE
4	Transparence de la politique de distribution des bénéfices et réinvestissements de la SNPT		
	Constatation : • Dividendes non versés à l'État : 10,22 milliards FCFA cumulés (2021 : 2 milliards FCFA non versés). • Trésorerie doublée à 121,13 milliards FCFA en 2022, mais usage et projets financés non communiqués. • Réinvestissements (44,63 milliards FCFA) sans alignement clair avec les objectifs nationaux. Recommandations : • Clarifier les raisons des non-versements et assurer le respect des délais de distribution des dividendes. • Publier les orientations stratégiques de gestion de la trésorerie et les projets financés. • Communiquer régulièrement sur les réinvestissements et leur alignement avec les priorités nationales.	2.6	SNPT
5	Gestion des émissions de GES dans le secteur extractif		
	Constatation : • Secteur extractif consomme 6 % de l'électricité nationale, majoritairement fossile. • Absence de données publiées sur les émissions de GES des entreprises. • Retard dans l'intégration des enjeux climatiques. Recommandations : • Obliger les entreprises à mesurer et publier annuellement leurs émissions de GES. • Promouvoir la transition vers des énergies renouvelables et taxer les émissions. • Renforcer les capacités des entreprises à gérer leurs émissions via des programmes de formation.	3.4	Ministère des Mines et des Ressources Énergétiques

N°	Recommandations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
6	Délais de liquidation et de paiement des redevances minières		
	Constatation : • Retards de paiement importants en 2022 : • SNPT n'a pas payé pour sa production exportée en 2022. • SCANTOGO et Granutogo ont réglé leurs redevances 2022 en juin 2023. • Non-respect des délais prévus par le Code Minier. Recommandations : • Mettre en place un suivi strict pour assurer le respect des délais. • Divulguer tout report ou avantage sur les paiements pour garantir la transparence. • Renforcer les contrôles avant l'exportation via les douanes et le Trésor.	4.1	DGMG, DGTCP
7	Renforcement de la transparence des audits de coûts et contrôles fiscaux		
	Constatation : • Absence de divulgation publique des rapports d'audits de coûts et de contrôles fiscaux. • Cadre juridique actuel basé sur le Livre de Procédures Fiscales et le Code Général des Impôts ne prévoit pas de mécanisme de transparence. • Obstacle juridique invoqué : secret professionnel. Recommandations: • Mettre en place un cadre de publication de résumés encadré par la confidentialité. • Organiser des ateliers pour sensibiliser sur les exigences de la Norme ITIE et les bénéfices de la transparence. • Réaliser une analyse juridique pour lever ou adapter les restrictions existantes.	4.10	CP-ITIE, OTR
8	Transparence et affectations spécifiques des revenus miniers		
	Constatation : • Absence de publication des rapports d'utilisation des recettes collectées par : • TdE (taxe sur les prélèvements d'eau). • ANGE (amendes environnementales). • Collectivités territoriales (redevances minières). • Fonds spécifiques (0,75 % du CA des exploitants miniers). Recommandations : • Publier les informations sur les recettes, affectations et usages des fonds. • Réaliser et diffuser les rapports d'audit et d'activités des fonds collectés. • Publier les états financiers annuels des fonds dédiés comme le FACT et le Fonds de gestion intégrée des ressources en eau. • Renforcer le dialogue avec les parties prenantes pour améliorer la supervision citoyenne.	5.1	ANGE, TdE, DGTCP, Communes

N°	Recommandations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
9	<i>Exhaustivité des projections des recettes futures</i>		
	Constats • Absence de projections sur les recettes futures : Aucune projection des recettes extractives n'est publiée. • Manque d'uniformité dans les régimes fiscaux : Les avantages fiscaux et économiques varient selon les conventions, limitant une évaluation cohérente des contributions. • Limitation des outils de négociation : L'absence de modélisation des recettes réduit la capacité à négocier des conventions d'investissement avantageuses pour le Togo. Recommandations • Publier des projections basées sur les niveaux de production, coûts des projets et prix des matières premières. • Mettre en place des outils de modélisation pour évaluer les recettes et les impacts des régimes fiscaux. • Former les acteurs pour utiliser ces projections dans les négociations et la planification budgétaire.	5.3	CP-ITIE
10	<i>Mise en œuvre de la taxe écologique</i>		
	Constatation : • Absence de décret d'application depuis 2008, rendant la taxe inopérante. • Non-mention de la taxe dans le décret de répartition des recettes fiscales. • Aucun paiement ou recouvrement déclaré par les sociétés ou entités publiques. Recommandations : • Accélérer l'adoption du décret précisant le montant, le recouvrement et la répartition de la taxe. • Modifier le décret n° 2021-023 pour intégrer la taxe écologique comme revenu à répartir.	6.1	Ministère de l'Environnement, ANGE
11	<i>Clarification des dispositions sur la contribution au développement local et régional</i>		
	Constatation : • La loi n° 2011-008 impose des contributions au développement local et régional pour les titulaires de permis miniers et artisanaux. • Le décret n° 2017-023 élargit l'application aux exploitants de matériaux de construction, créant des ambiguïtés sur les catégories réellement soumises à cette obligation. Mesures Correctives : • Harmonisation du cadre réglementaire : Clarifier les dispositions pour aligner les obligations légales et réglementaires, et définir précisément les catégories d'exploitants concernées.	6.1	CP-ITIE, Ministère des Mines

N°	Recommandations du rapport 2022	Exigence ITIE	Entité concernée
	<i>Gouvernance des contributions financières au développement local et régional</i>		
12	Constatation : • 1,1 milliard FCFA collectés en 2022 pour des projets communautaires. • Absence de priorités claires, plafonds sur les frais de gestion, inclusion des groupes marginalisés, et publication des audits. Recommandations : • Priorisation : Orienter les fonds vers des secteurs stratégiques. • Plafonnement : Limiter les frais administratifs. • Inclusion : Intégrer femmes et groupes vulnérables dans les comités de gestion. • Suivi : Publier audits et évaluer l'impact des projets.	6.1	CP-ITIE, Ministère des Mines Communes

Le détail de ces recommandations ainsi que le suivi des recommandations des rapports antérieurs sont présentés dans la [section 8.2](#) du présent rapport.

5. Analyse des paiements et revenus

5.1. Paiements des sociétés

En 2022, le total paiement des entreprises des secteurs des mines, des carrières et de l'eau s'est élevé à 19 004 millions de FCFA, répartis comme suit :

Tableau 11 : Paiements des entreprises désagrégés par flux, par entité collectrice

	SCANTOGO	SNPT	WACEM	TDE	TOGO CARRIERE	TOGO RAIL	Autres Stes	Total
Trésor	8 111	4 022	1 368	730	210	96	492	15 029
CI	5 420	2 687	415	538	157	42	310	9 568
TVA	3 566	309	0	214	112	10	189	4 400
IS	-	1 567	359	82	17	16	48	2 089
Autres flux	1 854	811	56	242	27	16	73	3 079
CDDI	1 492	1 245	433	192	49	51	5	3 467
Droits et taxes Douaniers	1 492	1 245	433	192	49	51	5	3 467
DGTCP	1 193	-	511	-	2	1	19	1 727
Redevances minières	1 193	-	511	-	2	1	19	1 727
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
DGMG	3	90	4	-	2	3	158	258
Redevances Superficiaires	3	90	4	-	0	0	18	115
Frais d'instruction	-	-	-	-	0	0	24	25
Droits fixes	-	-	-	-	1	1	103	105
Pénalité	-	-	-	-	-	1	14	15
DGTLS	3	-	6	-	0	-	-	10
Autres flux	3	-	6	-	0	-	-	10
CNSS	365	1 220	185	74	52	-	1	1 897
Cotisations sociales	365	1 220	185	74	52	-	1	1 897
Commune	-	-	79	-	-	-	1 200	1 279
Contribution financière au développement local et régional	-	-	79	-	-	-	1 035	1 115
Produits d'exploitation des carrières	-	-	-	-	-	-	133	133
Dépenses de réhabilitation	-	-	-	-	-	-	7	7
Autres flux	-	-	-	-	-	-	24	24
Autres bénéficiaires	534	-	36	-	1	-	2	573
Païement sociaux obligatoire	375	-	-	-	-	-	2	377
Païement sociaux volontaire	91	-	36	-	1	-	-	128
Dépenses de réhabilitation	49	-	-	-	-	-	-	49
Dépense environnementale volontaire	19	-	-	-	-	-	-	19
TDE	-	-	-	-	-	-	143	143
Taxe de prélèvement	-	-	-	-	-	-	143	143

	SCANTOGO	SNPT	WACEM	TDE	TOGO CARRIERE	TOGO RAIL	Autres Stes	Total
d'eau dans la nappe								
ANGE	79	-	-	-	-	-	3	82
Certificat de régularisation environnementale	43	-	-	-	-	-	-	43
Paieement environnementaux	36	-	-	-	-	-	3	39
Total	9 088	5 242	1 670	804	262	96	1 842	19 004

5.1.1. Secteur minier

Paieements par flux et par entité perceptrice

Les paieements en numéraires des sociétés extractives par flux et par entité perceptrice se détaillent comme suit :

Tableau 12 : Paieements des entreprises désagrégés par flux, par entité collectrice

Paieements (en millions de FCFA)	Montant	En %
CI	8 870,27	49,6%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	4 084,34	22,8%
Impôt sur les Sociétés (IS)	1 975,70	11,0%
Taxe professionnelle (TP) / Patente	1 493,19	8,3%
Retenue sur prestation de services (RSPS)	681,07	3,8%
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques IRPP/IRTS	480,65	2,7%
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	107,61	0,6%
Retenue sur loyer (RSL)	20,30	0,1%
Pénalités	11,65	0,1%
Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)	7,91	0,0%
Taxes Foncières (TF)	5,75	0,0%
Droits d'enregistrement	1,47	0,0%
Taxe professionnelle unique (TPU)	0,61	0,0%
Taxe d'enlèvement d'ordure (TEO)	0,01	0,0%
CDDI	3 275,14	18,3%
Droits et taxes Douaniers	3 275,14	18,3%
DGTCP	1 726,60	9,6%
Redevances minières	1 726,60	9,6%
DGMG	258,09	1,4%
Redevances Superficiaries	114,59	0,6%
Droits fixes	104,50	0,6%
Frais d'instruction	24,50	0,1%
Pénalités aux infractions minières	13,50	0,1%
Pénalité	1,00	0,0%
DGTLS	9,60	0,1%
Taxes d'autorisation d'embauche	9,60	0,1%
CNSS	1 823,33	10,2%
Cotisations sociales	1 823,33	10,2%
Communes	1 279,27	7,1%
Contribution financière au développement local et régional	1 114,74	6,2%

Paielements (en millions de FCFA)	Montant	En %
Produits d'exploitation des carrières	133,47	0,7%
Autres produits du sol et du sous-sol	13,68	0,1%
Redevance d'exploitation des carrières et des mines	10,56	0,1%
Dépenses de réhabilitation	6,83	0,0%
ANGE	81,54	0,5%
Certificat de régularisation environnementale	42,72	0,2%
Autres paiement environnementaux	38,82	0,2%
Autres bénéficiaires	572,99	3,2%
Paieement sociaux obligatoire	377,41	2,1%
Paieement sociaux volontaire	127,66	0,7%
Dépenses de réhabilitation	49,11	0,3%
Dépenses environnementale volontaire	18,80	0,1%
Total général	17 896,83	100,0%

Revenus par société

Les paiements détaillés par société se présentent comme suit :

Tableau 13 : Paiements des entreprises désagrégés par société

Société	Montant en millions de FCFA	En %
SCANTOGO MINES	9 088,29	50,8%
SNPT	5 242,21	29,3%
WACEM (WEST AFRICAN CEMENT)	1 669,57	9,3%
TOGO CARRIERE	262,11	1,5%
GRANUTOGO	108,97	0,6%
TOGO RAIL	96,27	0,5%
MING MING MATCO	27,49	0,2%
SAMARIA	21,92	0,1%
PGCT SARL	15,92	0,1%
LES QUATRE FRERES	10,34	0,1%
ACI TOGO SARL	8,77	0,0%
SAD	7,09	0,0%
TPI GROUPE	6,45	0,0%
TOGO CONCASSE TSEVIE	5,93	0,0%
CIMENTERIE DE LA CÔTE OUEST AFRICAINE-INDUSTRIE (CIMCO)	5,21	0,0%
TOGO DRAGAGE Sarl	5,15	0,0%
LEDAF-TOGO	5,11	0,0%
US XIN-ALAFIA	5,10	0,0%
TOGO SANDMEN	5,08	0,0%
Société ILES DES GRACES	5,08	0,0%
Société SAMI	5,08	0,0%
SANDMEN SARL	5,08	0,0%
Marbrerie et Concassage d'Ognawlou (MCO)	5,08	0,0%
FG MINERALS	3,73	0,0%
EMT/POMAR/TOGO CARRIERE BETON	3,07	0,0%
ECOB CARRIERE ET ENINAM-Sarl	2,90	0,0%
ENTREPRISE NATIVITE INVESTE (ENI)	2,76	0,0%
NATIVITE INVESTE	2,53	0,0%

Société	Montant en millions de FCFA	En %
Ets UNION CHEZ NOVOR	2,50	0,0%
GLOKPO & FILS	2,29	0,0%
VIRAGE AUTO	2,24	0,0%
AMEKANOU HOUENOMADJI (A.H.)	2,18	0,0%
POMAR Togo SA	1,86	0,0%
XING FA	1,59	0,0%
AME-ENO COMMERCE	1,55	0,0%
N/C	1 199,98	6,7%
Autres sociétés (67 Stes <1,5 MFCFA)	50,38	0,3%
Total	17 896,83	100,0%

5.1.2. Secteur eau

Revenus par flux et par entité perceptrice

Les paiements en numéraires par flux et par entité perceptrice se détaillent comme suit :

Tableau 14 : Paiements en numéraire des entreprises désagrégés par flux, par entité

Revenus en numéraire	Montant en millions de FCFA	En %
CI	697,90	63,0%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	316,07	28,5%
Impôt sur les Sociétés (IS)	121,99	11,0%
Taxe professionnelle (TP) / Patente	113,12	10,2%
Pénalités	65,82	5,9%
Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques IRPP/IRTS	48,20	4,3%
Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)	30,25	2,7%
Droits d'enregistrement	1,88	0,2%
Taxes Foncières (TF)	0,31	0,0%
Retenue sur prestation de services (RSPS)	0,14	0,0%
Retenue sur loyer (RSL)	0,10	0,0%
Taxe d'enlèvement d'ordure (TEO)	0,01	0,0%
CDDI	191,85	17,3%
Droits et taxes Douaniers	191,85	17,3%
TDE	143,43	12,9%
Taxe de prélèvement d'eau dans la nappe	143,43	12,9%
CNSS	74,16	6,7%
Cotisations sociales	74,16	6,7%
TOTAL	1 107,34	100%

Revenus par société

Les paiements en numéraires détaillés par société se présentent comme suit :

Tableau 15 : Paiements en numéraire des entreprises désagrégés par société

Sociétés	Montant en Millions de FCFA	En %
TDE	947,41	85,6%
VOLTIC TOGO	137,24	12,4%
SIAFA SARLU	13,15	1,2%
CRYSTAL SARL	9,04	0,8%
Autres sociétés (3)	0,49	0,0%
TOTAL	1 107,34	100%

5.1.3. Secteur pétrolier

Aucun paiement effectué en 2022 pour les sociétés pétrolières

5.2. Revenus budgétaires

En 2022, la contribution des secteurs des mines, des carrières, et de l'eau au budget national s'est élevée à **15 029,45 millions de FCFA** et se détaillent comme suit :

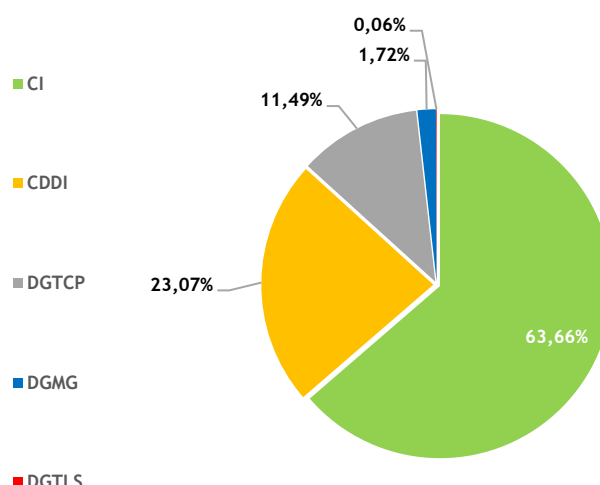
Tableau 16 - Revenus par entité collectrice (en millions FCFA)

Entité collectrice	Secteur		Total	%
	Minier	Eau		
CI	8 870,27	697,90	9 568,17	63,66%
CDDI	3 275,14	191,85	3 466,99	23,07%
DGTCP	1 726,60	-	1 726,60	11,49%
DGMG	258,09	-	258,09	1,72%
DGTLS	9,60	-	9,60	0,06%
Total	14 139,70	889,75	15 029,45	100%

Avec 94 % des recettes globales, le secteur minier constitue la principale source de revenus budgétaires. La répartition des recettes montre une forte **centralisation des flux fiscaux**, avec le **CI** et le **CDDI** collectant ensemble plus de **86 % des revenus**. Cette concentration reflète une dépendance vis-à-vis des instruments fiscaux traditionnels, tels que la TVA, les droits de douane et dans une moindre mesure l'impôt sur les sociétés. En revanche, des entités comme la **DGTCP** (11,49 %) et la **DGMG** (1,72 %) affichent des performances marginales, principalement dans la collecte des **sources de revenus non fiscaux**, telles que les redevances minières et les dividendes.

L'analyse détaillé par secteur est présentée dans les sous sections qui suivent.

Figure 2 - Répartition des revenus par entité gouvernementale



5.2.1. Secteur minier

Revenus par flux

Les recettes du secteur minier sont majoritairement collectées par le **CI** (62,73 %) et le **CDDI** (23,16 %).

Une analyse détaillée des contributions par flux révèle une **prépondérance des impôts indirects**, notamment la TVA, qui représente **environ 40% des recettes totales**. En revanche, des impôts directs clés, comme l'**Impôt sur les Sociétés (IS)** et les **redevances minières**, n'ont contribué qu'à **13,97 %** et **12,21 %**, respectivement. Les **dividendes** issus des participations publiques dans le secteur minier n'ont généré aucun revenu en 2022.

Tableau 17 : Revenus budgétaires des entreprises minières désagrégés par flux et par entité perceptrice

Régies	Revenus en numéraire	Montant en millions de FCFA	En %
CI	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	4 084,34	28,89%
	Impôt sur les Sociétés (IS)	1 975,70	13,97%
	Taxe professionnelle (TP) / Patente	1 493,19	10,56%
	Retenue sur prestation de services (RSPS)	681,07	4,82%
	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques IRPP/IRTS	480,65	3,40%
	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	107,61	0,76%
	Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)	20,30	0,14%
	Taxes Foncières (TF)	11,65	0,08%
	Retenue sur loyer (RSL)	7,91	0,06%
	Pénalités	5,75	0,04%
	Droits d'enregistrement	1,47	0,01%
	Taxe professionnelle unique (TPU)	0,61	0,00%
	Taxe d'enlèvement d'ordure (TEO)	0,01	0,00%
	TOTAL CI	8 870,27	62,73%
CDDI	Droits et taxes Douaniers	1 819,09	12,87%
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1 456,05	10,30%
	TOTAL CDDI	3 275,14	23,16%
DGTC	Redevances minières	1 726,60	12,21%

Dividendes		-	-
TOTAL DGTCP		1 726,60	12,21%
DGMG	Redevances Superficiaires	114,59	0,81%
	Droits fixes	104,50	0,74%
	Frais d'instruction	24,50	0,17%
	Pénalités aux infractions minières	13,50	0,10%
	Pénalité	1,00	0,01%
TOTAL DGMG		258,09	1,83%
DGTLS	Taxes d'autorisation d'embauche	9,60	0,07%
TOTAL DGTLS		9,60	0,07%
TOTAL		14 139,70	100%

Revenus par société

Les recettes minières sont fortement concentrées sur un petit nombre d'acteurs majeurs, comme en témoigne leur répartition par société. Trois entreprises - **SCANTOGO MINES**, **SNPT**, et **WACEM** - génèrent **95,48 % des recettes minières**.

Tableau 18 : Revenus budgétaires désagrégés par sociétés

Sociétés	Montant en millions de FCFA	En %
SCANTOGO MINES	8 111,13	57,36%
SNPT	4 021,87	28,44%
WACEM (WEST AFRICAN CEMENT)	1 368,46	9,68%
TOGO CARRIERE	209,95	1,48%
GRANUTOGO	105,00	0,74%
TOGO RAIL	96,27	0,68%
Autres sociétés	227,01	1,61%
	14 139,70	100,00%

5.2.2. Secteur eau

Revenus par flux

La contribution par flux dans les revenus budgétaires du secteur des minier, se détaille par nature, par flux et par entité perceptrice, comme suit :

Tableau 19 : Revenus budgétaires des entreprises d'eau désagrégés par flux et par entité perceptrice

Régies	Revenus en numéraire	Montant en millions de FCFA	En %
CI	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	316,07	45,29%
	Impôt sur les Sociétés (IS)	121,99	17,48%
	Taxe professionnelle (TP) / Patente	113,12	16,21%
	Pénalités	65,82	9,43%
	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques IRPP/IRTS	48,20	6,91%
	Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)	30,25	4,34%
	Droits d'enregistrement	1,88	0,27%
	Taxes Foncières (TF)	0,31	0,04%
	Retenue sur prestation de services (RSPS)	0,14	0,02%
	Retenue sur loyer (RSL)	0,10	0,01%
	Taxe d'enlèvement d'ordure (TEO)	0,01	0,00%
TOTAL CI		697,90	78,44%

Régies	Revenus en numéraire	Montant en millions de FCFA	En %
CDDI	Taxes d'autorisation d'embauche	191,85	100%
TOTAL CDDI		191,85	21,56%
TOTAL		889,75	

Revenus par société

Le détail des revenus budgétaires par sociétés et par régie financière se présente comme suit :

Tableau 20 : Revenus budgétaires des entreprises d'eau désagrégés par société et par entité perceptrice

Revenus en numéraire	Montant en millions de FCFA	En %
TDE	729,82	82,03%
VOLTIC TOGO	137,24	15,42%
SIAFA SARLU	13,15	1,48%
CRYSTAL SARL	9,04	1,02%
Autres sociétés	0,49	0,06%
	889,75	100%

5.2.3. Secteur pétrolier

Aucun paiement effectué en 2022 pour les sociétés pétrolières.

5.3. Paiements par projet

En 2022, les paiements désagrégés par projet ont totalisé **2,24 milliards de FCFA**, soit **11 % des paiements déclarés** et **23% paiements recouverts par projet**. Bien que cette désagrégation permette d'identifier les contributions spécifiques de certains projets, le faible pourcentage des recettes concernées limite la portée analytique et ne permet pas de tirer des conclusions significatives sur les performances ou la conformité des projets individuels.

Tableau 21 : Répartition des paiements désagrégés et non désagrégés par projet

Secteur	Paiements en FCFA		Reporté par projets		% désagrégé
	Liquidé par projet	Non	Oui	Total général	
Mine et carrière	Oui	2 832 687 177	686 877 354	3 519 564 531	20%
	Non	12 820 016 856	1 557 247 102	14 377 263 958	11%
Eau	Oui	143 432 248	-	143 432 248	0%
	Non	963 908 497	-	963 908 497	0%
Total		16 760 044 778	2 244 124 456	19 004 169 234	11%
		89%	11%		

Le détail des paiements désagrégés par projet est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Paiements par projet déclarés

Projet (référence permis/autorisation)	société	montant
PE-09-0001	WACEM (WEST AFRICAN CEMENT)	1 669 567 954
PEMC-24-0007	TOGO CARRIERE	262 107 423
PEPE-21-0001	GRANUTOGO	108 973 251
PEMC-18-0005	TOGO RAIL	96 273 017
PEPE 23-0009	MING MING MATCO	27 493 626
PEPE 20-0007	LES QUATRE FRERES	10 337 500
PEPE-17-0003	ACI TOGO SARL	8 766 540

Projet (référence permis/autorisation)	société	montant
PEPE-16-0001	SAD	7 086 000
PEPE-22-0001	CIMCO	5 210 000
PEPE 22-0002	TOGO DRAGAGE Sarl	5 150 000
PEMC 16-0001	US XIN-ALAFIA	5 099 062
PEPE 22-0008	TOGO SANDMEN	5 075 000
PEPE 22-0005	Société ILES DES GRACES	5 075 000
AA 22-0002	GLOKPO & FILS	2 287 274
PEMC-22-0007	VIRAGE AUTO	2 236 940
AA 23-0007	AMEKANOU HOUENOMADJI (A.H.)	2 181 900
PE 10-0001	POMAR Togo SA	1 860 000
PEMC 18-0009	XING FA	1 593 775
AA 21-0003	AME-ENO COMMERCE	1 547 317
PEMC 22-0004	R-B CARRIERE	1 482 250
PEMC 22-0006	GEFSA	1 450 000
PEMC 18-0012	ETS AKICOM	1 450 000
PEMC 22-0001	FELICIA	1 450 000
PEMC 18-0001	LAGUDA & FILS	1 450 000
AA 23-0009	ETS HENRI ET FILS	1 297 000
AA 22-0012	ETOILE SOURIANTE	1 100 000
AA 22-0019	ETS SINAGOS	1 100 000
AA 23-0002	AGBEMEFA	1 055 000
AA 23-0008	NAEL SHOP	998 000
AA 23-0006	WALAI Sarl	960 000
AA 22-0001	MAWU NUTEPE WOLA	925 000
PEMC 23-0004	CRBC	620 000
AA 23-0020	ECODES	235 729
PEMC-15-0019	ETS CHEZ ONCLE	200 000
AA 23-0019	SYCHAR SERVICES	179 398
AA 23-0026	EZIAN & FRERES	135 000
PEMC-16-0010	TOGO MATERIAUX	100 000
PEMC 18-0007	TKS ET FILS	15 500
TOTAL		2 244 124 456



Immeuble Ennour 6ème étage

Centre Urbain Nord

1082 Tunis - TUNISIE

Tél : +216 36 36 29 54

Mail : enerTEAM@enerTEAM.tn

Web : <https://enerTEAM.tn/>